



Conditions générales de vente

Cher organisateur de séminaire, cher client,

Notre objectif est de rendre votre séjour le plus agréable possible. Cela signifie aussi que vous devez exactement savoir quels services nous fournissons, ce que nous garantissons et quelles sont vos obligations à notre égard.

1. Le contrat est conclu dès lors que la/les chambre/s est/sont réservée/s et confirmée/s ou, dans le cas où une confirmation n'est plus possible pour des raisons de temps, préparée/s. Tout accord oral ne prend effet que s'il a été confirmé par écrit par Christian Funk HOLDING GmbH & Co. KG, ci-après dénommé Hotel Liberty.
2. Les données d'options ont force obligatoire à l'égard des deux parties au contrat. L'Hotel Liberty se réserve le droit d'attribuer les salles de séminaire/chambres à toute autre personne une fois les données d'options expirées.
3. Les données d'options ont force obligatoire à l'égard des deux parties au contrat. L'Hotel Liberty se réserve le droit d'attribuer les salles de séminaire/chambres à toute autre personne une fois les données d'options expirées.
4. Si le contenu de la confirmation de réservation diffère du contenu de la réservation, le contenu de la confirmation différent devient obligatoire pour les deux parties si le client ne s'y oppose pas par écrit dans un délai de 10 jours.
5. Le bénéficiaire de prestations ne dispose des salles de séminaire réservées qu'à la date convenue par écrit. Toute utilisation des salles au-delà de la période convenue nécessite une consultation préalable avec l'Hotel Liberty. Les chambres d'hôtel réservées sont à la disposition du client à partir de 15 h 00 le jour de l'arrivée et jusqu'à 12 h 00 le jour du départ. Dans la mesure où une heure d'arrivée n'a pas été expressément convenue par écrit, l'Hotel Liberty se réserve le droit d'attribuer les chambres d'hôtel réservées à un autre client après 18 h 00.
6. En cas de départ avancé, le client est prié d'annoncer son départ à la réception au plus tard jusqu'à 20 h 00 la veille. Pour un départ jusqu'à 18 h 00, la moitié du prix de la chambre est à payer, pour un départ après 18 h 00, le prix total de la chambre est à payer.
7. Les services convenus contractuellement sont indiqués dans la brochure et dans la confirmation de réservation qui s'y réfère.
8. Tout remboursement de prestation réservée, mais non utilisée n'est pas possible.
9. Les prix indiqués sont forfaitaires et comprennent les frais de service et la taxe sur la valeur ajoutée [TVA].
10. Si la période entre la conclusion du contrat et la fourniture des prestations dépasse six mois, l'hôtel se réserve le droit de modifier les prix.
11. Si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée légale change, le prix convenu change en conséquence.
12. En cas de modification ou d'annulation des salles/chambres et organisations réservées, les frais d'annulation suivants sont facturés : Pas de frais d'annulation pour l'évènement entier jusqu'à 6 semaines avant la date prévue. L'annulation de participants individuels est gratuite jusqu'à 24 heures avant la date prévue. En cas d'annulation tardive, les frais d'annulation s'élèvent à 80 % du prix convenu. Si la chambre peut être relouée, vous n'avez pas de frais à votre charge.
13. L'organisateur/client est responsable du paiement de la nourriture et des boissons éventuellement consommées en plus par les participants à l'évènement.
14. Tout dommage aux équipements techniques ou autres mis à disposition sera, dans la mesure du possible, immédiatement réparé. Cependant, aucune retenue des paiements ou réduction du prix à payer ne peut être effectuée.

15. Nos factures sont payables dans les 10 jours suivant la date de facturation, sans déduction et majorées des éventuels frais bancaires. Nous n'acceptons pas les cartes de crédit.
16. Sous réserve de rectification des erreurs ainsi que des erreurs d'impression et de calcul.
17. La nullité de certaines dispositions du contrat ou des présentes conditions n'a aucun effet sur la validité des autres contrats.
18. Tout litige découlant du présent contrat et de son exécution relève, dans la mesure permise par la loi, de la compétence du tribunal 77654 d'Offenburg.
19. Établi en 01/2020 – Toute nouvelle version remplace la version précédente qui devient alors caduque.